



— Délégation Départementale des Bouches-du-Rhône

Merci de rappeler impérativement
la référence de ce courrier et l'objet

Monsieur le Maire
Hôtel de ville
13980 ALLEINS

- Affaire suivie par : Rémy MORLAND
- Courriel remy.morland@ars.sante.fr
- ☎ : 04 13 55 82 35 ou 82.40/41 (secrétariat)
- 📠 : 04.13.55.82.63
- Réf : ARS/DD13/SE/Avis modification simplifiée n°1PLUALLEINS-UB-2018-01-19
- PJ :
- Objet : Modification simplifiée n°1 du PLU approuvé d'ALLEINS
- Date : **26 JAN. 2018**

Monsieur le maire,

En réponse à votre transmission du 22 décembre 2017 (reçue le 29 décembre 2017), j'ai l'honneur de vous faire savoir que la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune d'ALLEINS appelle de ma part les observations suivantes :

- Cette modification concerne des erreurs matérielles dans le règlement et l'OAP entrée de ville Est ainsi que l'intégration au plan de zonage et en annexe du PLU des arrêtés préfectoraux du 21 juillet 2017 autorisant aux titres des Codes de l'Environnement et de la Santé Publique le prélèvement ainsi que le traitement et la distribution des eaux issues du captage de Saint-Sauveur et la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection autour de de captage.
- Concernant ce dernier point, je me permets d'insister sur le fait que l'arrêté du 21 juillet 2017 pris au titre du Code de la Santé Publique précise que de nombreuses activités sont soit interdites, soit réglementées dans le périmètre de protection rapprochée du captage (PPR). A ce sujet, l'arrêté indique entre autres, que les nouvelles constructions ainsi que les nouvelles voies de circulation sont réglementées. Il conviendra ainsi qu'en cas de projet concerné par ces prescriptions, l'avis de mes services soit sollicité. Dans certains cas, il est possible que l'avis d'un hydrogéologue agréé soit également demandé.

En conséquence et sous réserve de la stricte prise en compte de ces éléments, j'émet un avis favorable à la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune d'ALLEINS.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire relatif à ce dossier et vous prie de croire, Monsieur le maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs,

Copie : DDTM service territorial Centre
DDTM service Urbanisme – Pôle aménagement
DREAL pole évaluation environnementale
MISEN

Pour le Directeur Général de l'ARS
Provence-Alpes
L'Ingénierie et l'Innovation
Nathalie Voutier
L'Ingénierie et l'Innovation

Nathalie VOUTIER